

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
LIVRE D'HISTOIRE  
GRAND GENEVE

Séance du 11 juillet 2024

N° BU2024-06

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 9  
Pouvoir :

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet à douze heures, le  
Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous  
la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,  
Président,

Convocation du : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Christian DUPESSEY  
- Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS - M.  
Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET – M. Sébastien  
JAVOGUES - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Aurélie  
CHARILLON

• Délégués excusés :

– M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – Mme Nadine  
PERINET - Mme Chrystelle BEURRIER- M. Philippe  
MONET– M. Pierre-Jean CRASTES – M. Christophe  
ARMINJON

CONVENTION DE PARTENARIAT  
LIVRE D'HISTOIRE GRAND GENEVE

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la feuille de route politique du Pôle métropolitain

PREAMBULE

Madame Lydie Meynet, autrice, historienne propose des ouvrages retraçant les grandes dates historiques relatives au territoire du Grand Genève, destiné aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle d'écoles primaires des communes du Grand Genève.

La série prévue comprend six numéros au total :

1. 58 ans avant JC : Jules César (2021)
2. 443-534 : Genève capitale burgonde (2022)

**3. 1034 : le dernier roi du lac (2024)**

4. 1401-1602 : Genève et la maison de Savoie

5. 1749-1816 : Genève entre France et Suisse

6. 1846-1945 : construction de la Genève moderne, devenue cité internationale

2024 verra la 3<sup>e</sup> édition : le dernier roi du lac, époque 888 à 1034, une impression en 5 000 exemplaires, dont 4 815 seront diffusés dans les écoles primaires des communes du Pôle métropolitain.

La répartition du nombre d'exemplaires par EPCI membre du Pôle métropolitain et par commune a été effectuée au plus près du nombre d'élèves dans les écoles primaires, selon le tableau ci-joint.

La participation financière du Pôle métropolitain pour l'édition du Tome n°2 n'implique en aucun cas un engagement financier pour l'édition des prochains Tomes.

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la contribution du Pôle métropolitain du Genevois français à l'édition du Tome 3 du Livre d'Histoire Grand Genève à hauteur de 22 435,00 € TTC ;
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec Madame Lydie Meynet (ci-annexé) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention, ainsi que les différents documents y afférant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/2024

Publié ou notifié le 12/07/2024

Le Président,  
Christian DUPESSEY

